

Suite à la convocation en date du 12 juin 2012,
Le quorum n'ayant pas été atteint le 27 juin
Le Comité Syndical réuni de plein droit à Aire sur la
Lys le 3 juillet 2012

Etaient présents:

MM. Andriès, Boussebart, Dissaux, Grimonprez, Lefebvre.

Etaient excusés:

MM. Bézirard, Bocquet, Bruneel, Cacheux, Decocq, Deroo, Douez, Houssin, Lefait,
Leroy, Méquignon, Parent, Plancke, Schepman, Vandevoorde, Waymel.

Vu le rapport : 12-12

DECIDE :

- d'autoriser le Président du SMAEL à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.
- de déterminer les niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.
- d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits aux 6451, 64131, 64112, 6332, 6336 et 6453.



VOTANTS : 5

POUR : 5

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Acte exécutoire déposé auprès
de Monsieur le Préfet, le 06 JUL. 2012

Le Président,
Jean Claude DISSAUX

Le Président du Syndicat Mixte
d'Adduction des Eaux de la Lys

Jean Claude DISSAUX